



Préserver la biodiversité et la qualité de l'eau du massif jurassien

QU'EST-CE QUE LE GIEEM ?

Association Loi 1901, le **GIEEM** est un **think tank** (groupe de recherche et de réflexion) qui oeuvre en faveur de la **protection** des eaux, des sols, des prairies et de la biodiversité des bassins versants du **massif du Jura**.

Il **rassemble** des représentants d'entreprises artisanales, industrielles et agricoles, des praticiens, des scientifiques, des techniciens, issus de tout secteur, fédérant ainsi des énergies et des compétences multidisciplinaires au service de la **qualité environnementale** du massif.

En produisant et diffusant des **connaissances scientifiques rigoureusement indépendantes**, il apporte aux prescripteurs et décideurs, puissance publique, associations, organismes professionnels, syndicats etc. des éléments objectifs de **diagnostic** et de propositions d'actions **scientifiquement fondées** et **techniquement adaptées** aux contraintes du territoire.

Par la mise en réseau de ces mêmes opérateurs pour optimiser leurs échanges et leurs actions, il **éclaire** et **documente** les citoyens, les scientifiques, les techniciens, les entreprises industrielles, artisanales et agricoles, les associations et les collectivités du massif du Jura sur les orientations à prendre dans leur domaine d'activité pour **préserver** ou **reconstituer** sa qualité environnementale.

Groupement Interdisciplinaire Eau et Environnement du massif du Jura



Préserver la biodiversité et la qualité de l'eau du massif jurassien

LE GIEEM EST UNE ASSOCIATION INDEPENDANTE

Le GIEEM est résolument indépendant. Ce n'est pas une association de défense de l'environnement qui s'ajouterait aux associations existantes. Ce n'est pas non plus un parti politique, ni une structure syndicale.

Le GIEEM se situe en amont, et se positionne comme fournisseur d'informations et de propositions objectives.

Il pense que l'amélioration de la situation passe par un double préalable : **il faut s'appuyer d'une part sur une expertise scientifique** qui cible point par point de manière incontestable les facteurs de la dégradation constatée, **et d'autre part sur une expertise technique** qui traduit le diagnostic des scientifiques en actions de progrès, réalistes et accessibles aux acteurs des secteurs professionnels concernés.

Le GIEEM se garde de tout slogan simplificateur et de raccourcis réducteurs. Il retient de l'expertise scientifique que **la dégradation environnementale est un phénomène complexe où les responsabilités sont partagées**. Elles concernent tous les secteurs : pratiques agricoles, viticoles, piscicoles, forestières, traitement des eaux usées, gestion des stations d'épuration, artificialisation des rives des cours d'eau, utilisations domestiques d'insecticides et de divers biocides, etc.

Le GIEEM bannit toute posture d'hostilité a priori à l'encontre de tel ou tel secteur, car dans chaque secteur il y a des opérateurs qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement et irréprochables. Il privilégie plutôt, vis-à-vis d'un problème d'une telle ampleur, la responsabilisation collective, et demande à chacun de fournir à son niveau les efforts allant dans le sens d'une amélioration de la situation.



LES CONTRIBUTIONS DU GIEEM

Les contributions du GIEEM se matérialisent par la production de **fiches thématiques** et structurées en trois parties :

1. **Les enjeux**
2. **Pourquoi agir**
3. **Comment agir**

Pour l'élaboration de chaque fiche sont associés des **scientifiques** compétents dans le domaine concerné, des **techniciens** et des **entreprises**.

La **multidisciplinarité** et la somme des regards croisés présidant à l'élaboration de chaque fiche leur apportent à la fois la **garantie du sérieux scientifique** et **l'applicabilité sur le terrain** des préconisations du « comment agir ».

Le principe de ces préconisations est de fournir des connaissances et des possibilités d'améliorations des pratiques, à disposition de chacun.

Les fiches du GIEEM sont **mises à disposition gratuitement** à tout acteur, individuel ou collectif, sans autre contrepartie qu'une utilisation qui en respecte l'esprit, celui de construire ensemble une amélioration environnementale effective.

L'efficacité de l'action de chacun sera garantie par l'assurance que les autres acteurs concernés procéderont aussi aux améliorations les concernant.

Ces fiches sont aussi **à la disposition des organismes de conseil travaillant sur le terrain, des organismes prescripteurs, et des structures ayant le pouvoir réglementaire** d'encadrer telle ou telle pratique.

